

Genève, le 25 mars 2008

**Qui choisir comme Procureur général le 20 avril 2008 ?
Daniel Zappelli ou François Paychère**

Quand on connaît les problèmes qui dépassent le « royaume » du Bourg-de-Four, on aimerait dire : aucun des deux candidats ! On ne peut accepter leur fronde préélectorale commentée dans la Presse. La vérité judiciaire doit être garante du bon fonctionnement du troisième pouvoir qu'est la justice.

Au nombre de plaintes classées échouant lamentablement sur le bureau du Procureur général Daniel Zappelli, on ne peut qu'espérer un profond changement à la tête du pouvoir judiciaire.

Le destin des centaines de victimes des dysfonctionnements du pouvoir judiciaire est aux mains de nos élus, toute réforme passant par eux.

Or, la séparation des pouvoirs est une vaste fumisterie ! Elle permet à l'un ou à l'autre des élus de se défilier, en passant la « patate chaude » au suivant. Chez nous, les Conseillers d'Etat sont régulièrement informés des dysfonctionnements subis par les victimes et leurs proches et dénoncés par les associations. Sans grand succès. En Cour d'assises, les jurés sont tirés au sort et ont la charge de décider de la condamnation d'un individu.

Or, si un jury populaire est capable de prendre de telles décisions, rien ne s'oppose à ce que la gestion au sommet du pouvoir judiciaire, soit confiée à des citoyens tirés au sort plutôt qu'à des politicards carriéristes cumulards, prébendiers avides de pouvoir et de notabilité.

Dans notre démocratie(?) seuls ceux qui appartiennent à des partis politiques ont accès à la gouvernance. Tout citoyen si intelligent soit-il, ne peut accéder à un mandat électif, s'il n'a pas reçu l'onction d'un parti politique.

Alors, citoyennes et citoyens de Genève, si votre confiance pour l'un et l'autre des candidats au poste de Procureur général n'est pas solide, il ne vous reste plus qu'à voter en blanc. C'est cela, la Démocratie !

Leïla Elisabeth Pellissier
(présidente de PMES <http://kiombo.com/pmes/>)